

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC94

présenté par

M. Bournazel, Mme Descamps et M. Zumkeller

ARTICLE 2

Compléter la seconde phrase par les mots :

« sur une ou plusieurs propositions du conseil d'administration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mission de préfiguration préconise l'association du conseil d'administration à la nomination du président du Centre national de la musique par la voie d'une ou plusieurs propositions faites au Ministre de la culture. Cet amendement reprend donc cette proposition en l'inscrivant dans la loi.